

Délibération

Réunion du comité du 27 décembre 2017 Délibération n°2017-24

Approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles 2018/2021 pour l'Auran et l'Adrn

Nombre de membres du Comité Syndical : 113
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 14 décembre 2017
Présents le 20 décembre 2017 : 21 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 21 décembre 2017

Président de séance : Yvon LERAT

Présents 26 : Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Dominique DUCLOS, Joël GEFFROY, André LANCIEN, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Alain MANARA, David MARTINEAU, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Alain ROYER, André SOBCZAK.

Absents et représentés 10 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Gérard ALLARD donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à André SOBCZAK, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge DAVID, Pascal PRAS donne pouvoir à Martin ARNOUT, Alain ROBERT donne pouvoir à David MARTINEAU, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Jean-Claude LEMASSON, Fabrice ROUSSEL donne pouvoir à Dominique DUCLOS, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST.

Absents et excusés 77 : Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Frédéric GREGOIRE, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascal HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Jean-Claude PELLETEUR, Thomas QUERO, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 20 décembre 2017 Délibération n°2017-24

Approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles 2018/2021 pour l'Auran et l'Addrn

Yvon LERAT, Président de séance,

Expose :

Le pôle métropolitain a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Auran et l'Addrn pour la période 2013-2017. Ces conventions précisent les conditions dans lesquelles, le pôle apporte son soutien aux études menées par l'Agence telles que définies dans leurs programmes partenariaux de travail annuels.

Ces conventions ont été approuvées par les délibérations n°2013-20 et n° 2013-21 du comité syndical du 14 juin 2013 et enregistrées à la Préfecture en date du 25 juillet 2013.

Initialement, ces conventions avaient une durée de 4 ans qui débutait à leurs notifications à l'Auran et l'Addrn, soit courant 2013. En date du 6 juillet 2017, le comité syndical du pôle métropolitain a approuvé un avenant à ces deux conventions pour en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2017.

Il convient désormais d'approuver de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée de 4 ans pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 132-6 du code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme ont notamment pour missions :

1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;

2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Considérant qu'il est de l'intérêt du pôle métropolitain d'adhérer aux deux agences d'urbanisme et de participer au financement de leurs programmes partenariaux respectifs notamment pour les missions de suivi des évolutions urbaines et de l'observation territoriale, de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification (Scot, PLU et PLU, PDU, PLH...), de contribution à l'élaboration du projet territorial du pôle et à la mise en œuvre de son plan d'actions 2017-2020, de diffusion des outils du développement territorial durable.

Délibération

Réunion du comité du 20 décembre 2017 Délibération n°2017-24

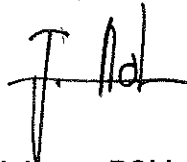
Approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles 2018/2021 pour l'Auran et l'Adrn

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- approuve les termes des conventions pluri-annuelles d'objectifs 2018-2021 avec l'Auran d'une part et l'Adrn d'autre part.
- autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice –Président délégué à signer chacun de ces conventions.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 27 Décembre 2017



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2017_24_DEL_CS
Date de la décision:	2017-12-27 00:00:00+01
Objet:	délibération 2017-24 du comité syndical du 27 décembre 2017 : conventions d'objectifs pluri-annuels 2018-2021 AURAN et ADDRN
Classification matières/sous-matières:	1.3.1
Identifiant unique:	044-200035335-20171227-2017_24_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_24_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	946
<i>nom de original:</i> 2017 12 27 delib 2017_24 Conventions partenariales 2018 2021 AURAN ADDRN signé.pdf	application/pdf	123577
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_24_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	123577

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2017 à 15h40min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2017 à 15h43min58s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2017 à 15h44min11s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	27 décembre 2017 à 15h45min17s	Recu par le MIOCT le 2017-12-27

